



Organismes de contrôle agréés belges

Les informations requises selon le paragraphe 1.8.6.2.4.2 du RID, concernant les organismes de contrôles agréés, peuvent être retrouvées sur le page web ci-dessous sur lequel un document est publié qui contient les informations nécessaires :

[Organismes agréés RID Belgique](#)

[Document RID 1.8.6.2.4.2 Belgique](#)